

Vers un chez soi : Suivi des résultats communautaires

Mise en contexte

Dans le cadre du programme *Vers un chez soi* et en cohérence avec le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII), des travaux d'élaboration d'un Plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) ont été coordonnés par la Direction des programmes Santé mentale, Dépendance et Itinérance du CIUSSS de la Capitale-Nationale. À cet effet, des consultations régionales ont eu lieu à l'automne 2021, permettant de définir les orientations régionales ainsi que les priorités d'actions en itinérance pour la région. En complément, il était attendu que le PARCI comprenne des résultats communautaires devant être suivis annuellement. Ces résultats ont pour objectif de mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables.

Rappelons que, dans le cadre du programme *Vers un chez soi*, les communautés désignées ont l'**obligation de suivre l'itinérance chronique**. Pour chaque résultat visé, des indicateurs ont été identifiés ainsi qu'une cible pour la période concernée.

Ce premier bulletin détaille les résultats régionaux observés pour l'exercice 2022-2023, soit du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. Nous collaborons avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en soutien à cette exigence du gouvernement du Canada.

Vous trouverez le PARCI de la Capitale-Nationale sur le site web du CIUSSS à l'adresse :

<https://www.ciusss-capitulenationale.gouv.qc.ca/node/6123>

Suivis et amélioration continue

Des travaux permettant la mise en place d'indicateurs régionaux dans le but de suivre l'évolution du phénomène de l'itinérance sur le territoire de la Capitale-Nationale ont été amorcés en 2022-2023. L'approche explorée dans la première année nous a permis de constater certaines limites et nous permettra d'améliorer le choix des indicateurs pour la prochaine année. Voici quelques défis rencontrés durant l'année :

- Enjeux de disponibilité des données (peu de données disponibles en itinérance mis à part les données des dénombrements);
- Importance de cibler les bons indicateurs pour faire le suivi des résultats identifiés;
- Enjeu d'analyse et d'interprétation (impact de la COVID sur les données, pas de temps zéro).

Le suivi des résultats communautaires constitue un outil pour apprécier la situation de l'itinérance dans la région. L'objectif est donc d'identifier des tendances nouvelles et d'offrir un regard complémentaire sur une facette du phénomène. Le suivi des résultats communautaire permet d'alimenter les échanges avec les partenaires.

Les travaux se poursuivront en 2023-2024 avec les acteurs régionaux concernés afin de mieux définir les indicateurs à suivre dans la région.

Faits saillants – 2022-2023

- 230 personnes étaient en situation d'itinérance chronique visible le soir du 11 octobre 2022;
- 35 personnes ont obtenu des services d'accompagnement budgétaire financés dans le cadre du PAII ;
- 309 jeunes ont bénéficié de la présence d'un intervenant pour les soutenir dans le passage à la vie adulte par l'entremise d'Aire ouverte et du Programme de qualification des jeunes (PQJ) ;
- 150 personnes en situation d'itinérance visible ont passé la nuit du 11 octobre 2022 en établissement de détention ou quartiers cellulaires des postes de police ;
- 9 suppléments au loyer (PSL) dédiés à l'itinérance ont été octroyés dans le dernier trimestre de l'année financière 2022-2023.

Itinérance chronique

Dans le cadre de cet exercice, la définition de l'itinérance chronique retenue est la suivante :

L'itinérance se définit comme étant chronique lorsque sa durée dépasse 180 jours d'itinérance au cours de la dernière année et/ou 546 jours au cours des 3 dernières années (définition du gouvernement du Canada).

Résultat régional visé et indicateur

Le résultat régional visé est une réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.¹

L'indicateur retenu pour faire le suivi de l'itinérance chronique est le *nombre de personnes en situation d'itinérance chronique pouvant être rejointes dans le cadre du dénombrement réalisé le 11 octobre 2022.*

Méthodologie

La source de données utilisée afin de documenter cet indicateur est le dénombrement 2022.

Au regard de la fréquence de la mise à jour de cet indicateur, précisons qu'elle est déterminée par les gouvernements du Québec et du Canada. Il est attendu que le prochain dénombrement soit réalisé en 2024.

Résultat

230 personnes étaient en situation d'itinérance chronique visible le soir du 11 octobre 2022.

Santé et services sociaux

Résultat régional visé et indicateur

Le résultat régional visé est une amélioration de la satisfaction professionnelle des intervenants afin de favoriser la rétention du personnel et conséquemment, la possibilité pour la personne en situation d'itinérance de créer un lien significatif.

L'indicateur retenu pour faire le suivi de ce résultat est l'*auto-évaluation sur une échelle de 1 à 10 de la satisfaction professionnelle chez les intervenants œuvrant dans des organismes offrant des services auprès des personnes en situation d'itinérance.*

Étant donné que le sondage n'a pas été réalisé, cet indicateur n'a pas été suivi pour l'année 2022-2023. Le maintien de cet indicateur pour 2023-2024 est présentement en analyse.

1- À noter que l'indicateur et le résultat régional visé qui ont été retenus pour documenter l'itinérance chronique ne correspondent pas à ceux décrits originellement dans le PARCI. Il a été jugé qu'il était plus pertinent d'utiliser ceux que nous avons décrits dans ce document en fonction de la disponibilité des données.

Revenu

Résultat régional visé et indicateur

Le résultat régional visé est une augmentation du nombre de personnes pouvant être accompagnées annuellement par un service d'accompagnement budgétaire soutenu dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance (PAII).

L'indicateur retenu pour faire le suivi de ce résultat est le *nombre de personnes ayant obtenu des services d'accompagnement budgétaire dans le cadre du PAII.*

Méthodologie

Ce résultat est documenté annuellement par l'entremise de la reddition de compte des organismes offrant des services d'accompagnement budgétaire financés dans le cadre du PAII.

Résultat

Pour l'année financière 2022-2023, 35 personnes ont obtenu des services d'accompagnement budgétaire financés dans le cadre du PAII.

*Il est important de préciser que l'indicateur se concentre sur les services financés dans le cadre du PAII. D'autres services d'accompagnement budgétaire s'adressant aux personnes en situation d'itinérance sont également existants dans la région et pourraient être ajoutés au suivi de l'indicateur au cours des prochaines années.

Éducation, insertion sociale et socioprofessionnelle

Résultat régional visé et indicateur

Le résultat régional visé est une augmentation du nombre de jeunes pouvant bénéficier de la présence d'un intervenant des services du Programme de qualification des jeunes (PQJ) et d'Aire ouverte, pouvant les soutenir dans le passage à la vie adulte.

L'indicateur retenu pour faire le suivi de ce résultat est le *nombre de jeunes âgés entre 12 et 25 ans rejoints par les intervenants jeunesse des services de PQJ et Aire ouverte.*

Méthodologie

Ce résultat est documenté annuellement en allant chercher le nombre de jeunes accompagnés par le PQJ via l'application Cognos et Aire ouverte via le système de suivi I-CLSC. Ces programmes et systèmes sont sous la responsabilité du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Résultat

Pour l'année financière 2022-2023 :

- Aire ouverte : 173 usagers distincts
- PQJ : 136 jeunes accompagnés

Pour l'année financière 2022-2023, 309 jeunes ont bénéficié de la présence d'un intervenant pour les soutenir dans le passage à la vie adulte par l'entremise des services Aire ouverte et PQJ du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

*Il est important de noter que l'indicateur se concentre sur les projets Aire ouverte et le programme Qualification des jeunes (PQJ). Cependant, plusieurs organismes communautaires et d'autres initiatives du CIUSSS et des partenaires permettent d'offrir un soutien et un accompagnement dans le passage à la vie adulte. L'indicateur de suivi sera donc à bonifier pour les prochaines années.

Cohabitation sociale et enjeux liés à la judiciarisation

Résultat régional visé et indicateur

Le résultat attendu est une diminution du nombre de personnes en sortie d'un établissement de détention sans adresse.

L'indicateur retenu pour faire le suivi de ce résultat est le *nombre de personnes en situation d'itinérance visible qui ont passé la nuit du 11 octobre 2022 en établissement de détention ou quartiers cellulaires des postes de police.*²

Méthodologie

Ce résultat est documenté à l'aide des données du dénombrement 2022 (Tableau 12 à la page 59).

Au regard de la fréquence de la mise à jour de cet indicateur, précisons qu'elle est déterminée par les gouvernements du Québec et du Canada. Il est attendu que le prochain dénombrement soit réalisé en 2024.

Résultat

Selon le dénombrement 2022, 150 personnes en situation d'itinérance visible ont passé la nuit du 11 octobre 2022 en établissement de détention ou quartiers cellulaires des postes de police.

Logement

Résultat régional visé et indicateur

Le résultat régional visé est une augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être ayant pu avoir accès à un supplément au loyer dans le cadre du PAII.

L'indicateur retenu pour faire le suivi de ce résultat est le *nombre de personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être ayant pu avoir accès à un supplément au loyer dans le cadre du PAII.*

Méthodologie

Le résultat est calculé à partir du nombre d'unités du Programme de supplément au loyer (PSL) via la reddition de compte transmise au MSSS trimestriellement associée aux PSL régionaux octroyés par l'entremise du PAII.

Résultat

Dans le dernier trimestre de l'année financière 2022-2023, 9 PSL dédiés à l'itinérance ont été octroyés.

*À noter que l'indicateur se concentre sur les PSL octroyés à la région de la Capitale-Nationale dans le cadre du PAII.

Il est important de rappeler que le programme de supplément au loyer est également utilisé par des partenaires afin d'offrir un soutien à des personnes en situation de vulnérabilité, dont plusieurs sont estimés à risque d'itinérance. Ces unités ne font pas partie de l'indicateur, mais demeurent incontournables pour prévenir l'itinérance. L'indicateur de suivi sera donc à ajuster pour les prochaines années.

2- À noter que l'indicateur et la cible qui ont été retenus pour documenter ce résultat ne correspondent pas à ceux décrits originellement dans le PARCI. Il a été jugé qu'il était plus pertinent d'utiliser ceux que nous avons décrits dans ce document en fonction de la disponibilité des données.